

**PREAVIS DU COMITE DE DIRECTION
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL**

N° 03/2023

**Demande de crédit de CHF 286'000.-- TTC, pour la construction d'un nouveau collecteur
« Caroline, N°54 » dans la promenade du Petit-Bois sur la Commune de Morges**

Adopté par le Comité de direction : le 10 août 2023

Séance de la Commission : le mercredi 23 août 2023 à 18h30 à l'ERM

Table des matières

1.	Préambule.....	3
2.	Constat.....	3
3.	Descriptif des travaux.....	3
4.	Situation et profil en long.....	4
5.	Devis estimatif des travaux.....	6
6.	Plan financier.....	6
7.	Conclusions.....	7

**PREAVIS DU COMITE DE DIRECTION
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL**

N° 03/2023

Demande de crédit de CHF 286'000.-- TTC, pour la construction d'un nouveau collecteur « Caroline N°54 » dans la promenade du Petit-Bois sur la Commune de Morges

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La Ville de Morges a contacté l'ERM et a soumis le projet de renouvellement d'infrastructures dans la promenade du Petit-Bois. Après vérification, le collecteur « Caroline, N°54 » nécessite sur ce tronçon un agrandissement du diamètre.

La construction de ce collecteur interviendra simultanément avec les travaux de la Ville de Morges.

Les Communes de Tolochenaz et Morges sont concernées par la construction de cette canalisation.

2. Constat

La canalisation existante « Caroline, N°54 » a été construite en 1976 en PVC, elle a un diamètre de 400 mm pour une longueur de 227 mètres. Cette canalisation est considérée en bon état, par contre, elle est sous-dimensionnée selon les calculs hydrauliques et le modèle de l'ERM. Lors de gros événements pluvieux, des mises en charges sont constatées. Au vu du développement futur, il est nécessaire d'augmenter le diamètre afin de pouvoir assurer une capacité suffisante.

3. Descriptif des travaux

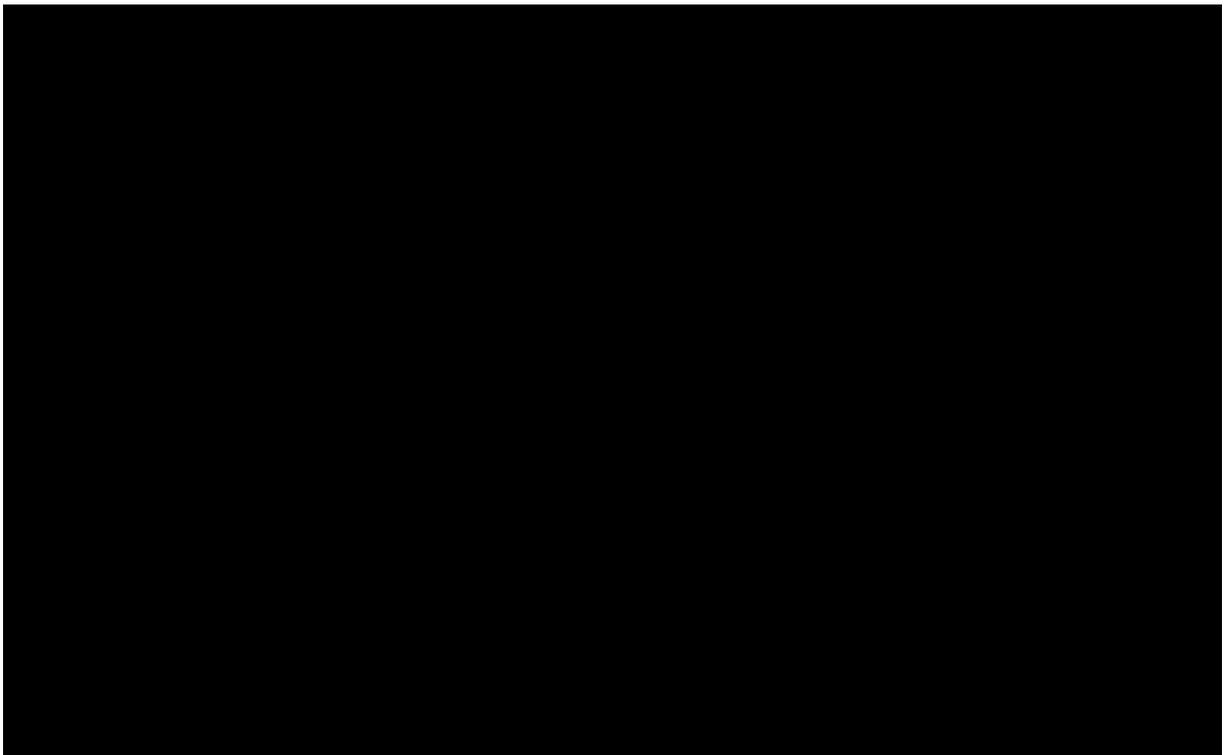
Les travaux de construction du nouveau collecteur « Caroline, N°54 » consistent à doubler le collecteur existant dans la promenade du Petit-Bois avec un nouveau collecteur. Comme le collecteur existant est de faible profondeur, la solution préconisée est de garder l'existant et de rajouter un collecteur en parallèle. Le diamètre de ce dernier sera de 400 mm en PVC, avec une pente moyenne de 0.61%. Sa pose devra être minutieuse car la pente est très faible. Son doublage se fera sur toute la longueur soit sur les 227 mètres.

4. Situations et profils en long

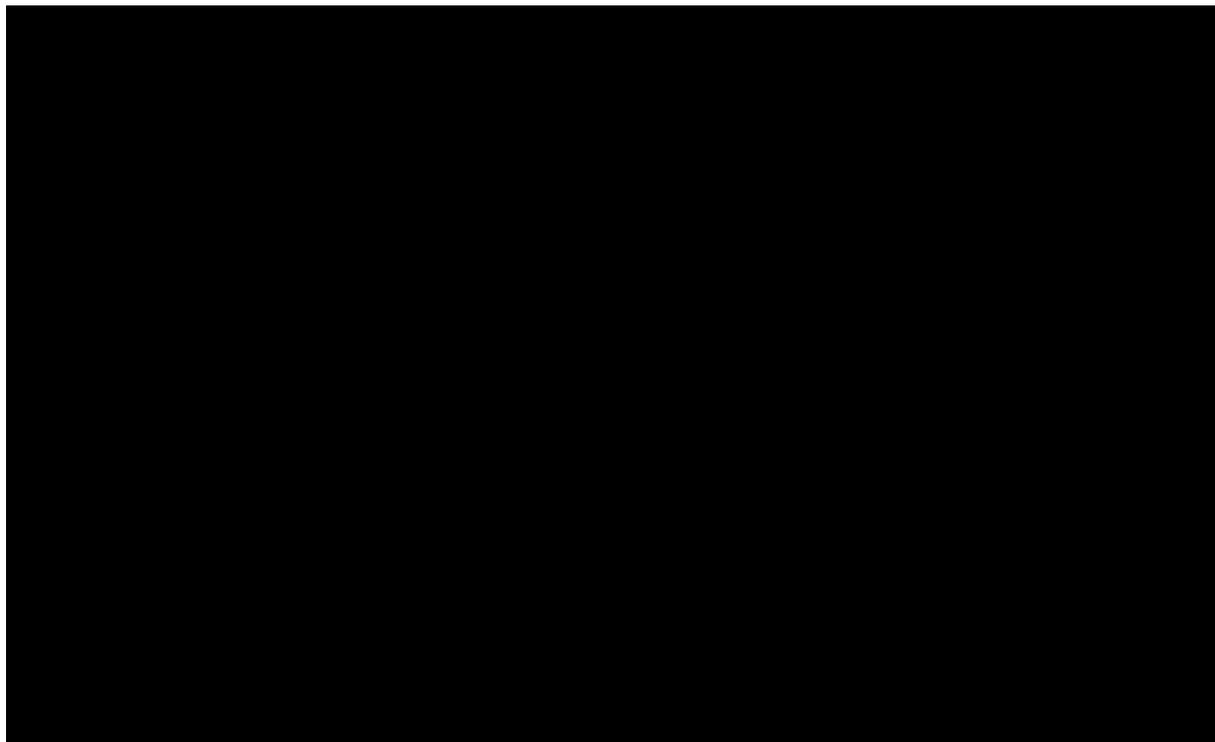
Situation des travaux



Situation générale du modèle

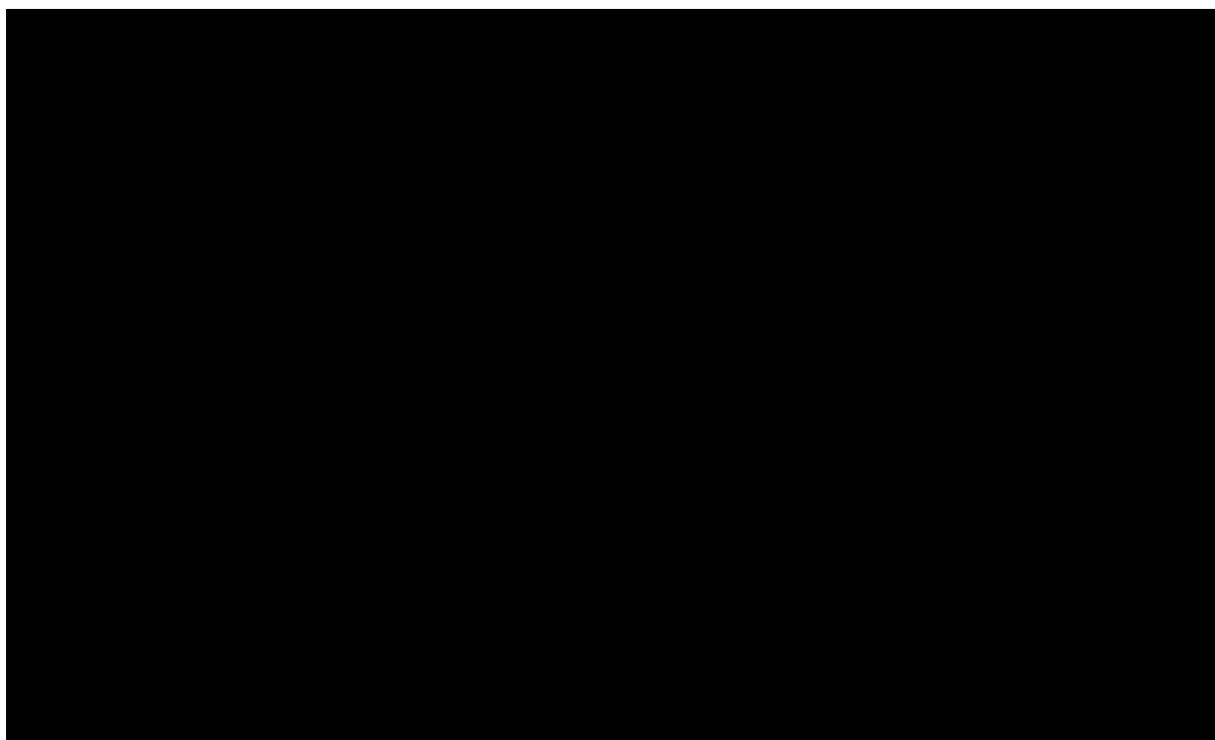


Profil en long de l'existant



Capacité limitée et soulèvement des couvercles en amont de la zone des travaux

Profil en long futur



Augmentation de la capacité et diminution des risques d'inondation

5. Devis estimatif des travaux

Les prix considérés dans le cadre de ce préavis sont basés selon l'offre de l'entreprise adjudicatrice des travaux pour la Commune de Morges. Pour la part ERM, ceux-ci se montent à :

Travaux de génie civil (construction de la canalisation)	CHF	227'000. --
Essai d'étanchéité, curage et contrôles TV	CHF	3'000. --
Divers et imprévus (10%)	<u>CHF</u>	<u>23'000. --</u>
Montant des travaux	CHF	253'000. --
Prestations d'ingénieurs et de géomètre, implantation et relevés de chantier	<u>CHF</u>	<u>12'000. --</u>
Montant total hors taxe	CHF	265'000. --
TVA 7.7%	<u>CHF</u>	<u>20'405. --</u>
Montant total TTC	CHF	285'405. --
Montant total TTC de la demande de crédit (arrondi)	CHF	286'000. -- =====

6. Plan financier

Subvention cantonale

Suite à l'abandon des subventions pour les installations de traitement des eaux usées par le Canton, aucun subventionnement n'entre en compte pour ces travaux.

Participation ERM

Une participation de 15%, par prélèvement sur le « fonds de réserve pour l'entretien du réseau des collecteurs ERM » sera accordée.

Récapitulation des coûts

Montant total du préavis	TTC	CHF	286'000. --
Participation ERM 15%	TTC	<u>CHF</u>	<u>42'900. --</u>
Solde à répartir entre les Communes concernées	TTC	<u>CHF</u>	<u>243'100. --</u>

Répartition entre les Communes

Selon l'annexe II des statuts de l'ERM, réglant le cas des frais d'entretien lourd, le montant doit être réparti à parts égales entre les Communes intéressées à l'ouvrage, soit Tolochenaz et Morges.

La part de chacune des Communes s'élève donc à : CHF 121'550. -- TTC

D'entente avec l'ERM, la facturation d'intérêts intercalaires (2.6%) est caduque dès lors que des acomptes peuvent être payés en fonction de l'avancement des travaux

La Commune de Tolochenaz a décidé de régler le montant de CHF 121'550.-- TTC, en une fois, dès le décompte final établi, au plus tôt en 2024.

La Commune de Morges a décidé de régler le montant de CHF 121'550.-- TTC, en une fois, dès le décompte final établi, au plus tôt en 2024.

7. Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N°03/2023 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de **CH 286'000.-- TTC**, pour la construction d'un nouveau collecteur « Caroline, N°54 » dans la promenade du Petit-Bois sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis, à savoir :
 - CHF 121'550. -- pour la Commune de Tolochenaz, règlement, dès bouclage du préavis, au plus tôt en 2024, en une fois.
 - CHF 121'550. -- pour la Commune de Morges, règlement, dès bouclage du préavis, au plus tôt en 2024, en une fois,
3. de prélever la somme de CHF 42'900. -- du fonds de réserve « renouvellement réseau intercommunal »,
4. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Adopté par le Comité de direction le 10 août 2023

COMITE DE DIRECTION

Le Président

La Secrétaire

Christian Maeder

Brigitte Baumberger

Morges, le 11 août 2023/DM

Commissaires :

Mmes Céline Elsig, Morges
Gabriele Scholz, Denges

MM. Jérôme Kaelin, Tolochenaz
Frédéric Glassey, Tolochenaz
Manuel Zenger, Préverenges

Délégué du Comité de direction :

M. Jonathan Lüthi

Déléguées de l'ERM :

Mme Caroline Villard
Mme Dominique Mathey

Séance de la Commission :

le mercredi 23 août 2023 à 18h30 à l'ERM